

# ASSEMBLEE NATIONALE

22 novembre 2005

---

LUTTE CONTRE LE TERRORISME - (n° 2615)

---

## AMENDEMENT

N° 105

présenté par  
MM. Dray, Floch  
et les membres du groupe Socialiste

-----  
**ARTICLE 11**

Supprimer cet article.

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Le mécanisme de déchéance de la nationalité française existe et peut être exercé actuellement pendant 10 ans. Le projet de loi complique inutilement le mécanisme existant de la nationalité française sans lui assurer une plus grande efficacité.

Il induit en outre un amalgame détestable entre terrorisme et immigration.